

Introduction de la journée annuelle d'études 2022 de l'APAH-Finances

Propos du Délégué à la diversité et à l'égalité professionnelle (DDEP), haut fonctionnaire au MEFSIN, Fabrice Thévaux

- Merci à vous, bonjour à toutes et à tous, je suis très heureux d'introduire cette journée d'étude, qui est consacrée à l'actualité des droits des parents et des familles d'enfants handicapés et des aidants, organisée par l'APAH-Finances, et je remercie son président et je salue les membres de son association ici présents, ainsi que ceux situés à distance.

Pour mesurer l'ampleur du sujet, il est important de rappeler que le nombre d'aidants est estimé à 11 millions de personnes, c'est important de le rappeler, c'est une ampleur quand même tout à fait exceptionnelle, d'autant plus que le chiffre ne peut qu'augmenter avec le vieillissement de la population et puis le souhait de vivre le plus longtemps possible évidemment à son domicile. Alors quelques mots sur ma délégation. La délégation à la diversité et à l'égalité professionnelle agit dans trois domaines : l'égalité femme-homme, l'égalité des chances, la diversité, et la prévention et la lutte contre les discriminations, c'est une délégation ministérielle, et nous animons un réseau de référents nationaux directionnels, cette animation permet aussi par rapport à la conduite, l'élaboration de ces politiques dans ces domaines, d'élaborer des plans d'actions ministériels, j'y reviendrai, notamment par rapport au sujet des parents et des proches aidants.

Nous suivons également l'activité d'une cellule d'écoute et de signalement, dont le périmètre porte en particulier sur les discriminations, donc les 25 critères, et cette cellule d'écoute, qui est accessible à tous les agents du ministère, est pilotée depuis 2020 par un cabinet d'avocats, elle nous a présenté un bilan il y a quelques mois sur l'année précédente, et une centaine de saisines ont été traitées sur un certain nombre de critères, la santé, le handicap... Donc c'est important que le ministère soit aussi outillé et bénéficie au profit des agents évidemment d'un accompagnement, d'une écoute sur des sujets qui sont évidemment très suivis et très sensibles.

Alors bien sûr, Christophe n'a pas pu être là ce matin et s'en excuse, mais je salue aussi la mission handicap, Patricia Benali et ses équipes, parce que

nous travaillons main dans la main, à la fois la délégation et puis cette mission.

Alors un rappel aussi sur les labels Diversité et Egalité, le ministère est titulaire de ces labels depuis 2010 pour la Diversité, et 2018 pour l'Egalité professionnelle. C'est important, ce n'est pas simplement cosmétique, un label, c'est très exigeant. Ce sont des cahiers des charges qui sont à respecter, au regard à la fois de la diversité et de l'égalité femmes-hommes, en lien évidemment avec les processus RH, on s'assure que dans tous les processus RH, la formation, la promotion, etc., il n'y ait pas de discriminations, donc encore une fois, sur l'ensemble des critères existants. Nous nous préparons à une nouvelle candidature pour renouveler ces labels, à la fois Diversité, Egalité, et la question évidemment du handicap est importante. L'AFNOR s'assure et vérifie que toutes les actions ministérielles sont mises en œuvre pour faire en sorte qu'il n'y ait pas de discriminations et que les personnels en situation de handicap notamment puissent dérouler une carrière. Et ça, c'est évidemment vérifié par l'AFNOR.

Alors nous avons, dans le cadre du plan Egalité femmes-hommes, le plan ministériel sur trois ans, qui se termine cette année. Nous avons pris des engagements en matière de proches aidants, de parentalité, si bien que ça a donné lieu à la rédaction de deux guides, un guide proche aidant, un guide ministériel, et un guide sur la parentalité. Alors pourquoi ces guides ? Ça répondait aussi à un besoin exprimé à l'époque au moment de l'élaboration du plan Egalité, il y a quatre ans, ça répondait à un besoin exprimé par les personnels d'avoir une connaissance de leurs droits. Ça concerne bien sûr les personnes en situation de handicap, mais pas seulement, c'est l'exercice de la parentalité, parce qu'on s'est aussi aperçu, on a organisé des ateliers qui ont permis aux agents de s'exprimer sur leurs besoins, on s'est aperçu qu'il y avait une méconnaissance des droits, même s'il y a une communication qui peut être faite évidemment sur la parentalité, les proches aidants, mais on a souhaité à travers ces guides rassembler l'ensemble des droits. Et puis l'autre élément qui est aussi important, c'était de prendre la mesure de ses droits, la mesure financière et juridique. Je prends l'exemple du temps partiel. On peut avoir connaissance du temps partiel et des impacts financiers, au moment où on prend le temps partiel, mais pas nécessairement au moment de la retraite. Ça a forcément un impact. Donc la finalité de ces deux guides, c'est vraiment d'éclairer l'ensemble des agents sur la totalité des droits, dans deux documents.

Et puis il y avait une autre finalité qui était de faire en sorte que les pères se saisissent de leur parentalité, c'est important sur la question de la conciliation entre femmes et hommes, la conciliation des temps de vie, pour l'égalité femmes-hommes, et donc ça, c'est une donnée qui nous a semblé évidemment fondamentale.

Alors, le guide de la parentalité, je ne veux pas le détailler ici, mais il aborde la plupart des questionnements essentiels évidemment pour les parents, la naissance de l'enfant, les modes de garde, la santé, le handicap bien sûr. Le guide du proche aidant, lui, il souligne la mission essentielle qui est assurée par l'aidant auprès des personnes fragilisées par l'âge, la maladie et le handicap. Donc on voit que ces situations sont évidemment lourdes pour les familles, et encore une fois, l'impact sur l'articulation des temps de vie est évidemment réel pour ces familles qui sont en situation de proche aidant. On observe aussi que ce sont aussi, pour faire le lien avec l'égalité femmes-hommes, que ce sont souvent les femmes qui sont en situation de proche aidant, qui peuvent être exposées aussi à la question de la santé, en fonction de la tranche d'âge concernée, donc on voit vraiment la nécessité à la fois de bénéficier de droits, mais aussi de disposer d'un accompagnement et d'une écoute sur ce type de situation.

Le dernier élément, c'est aussi à travers ces guides, bien sûr, c'est encore un document, encore faut-il qu'il soit lu, évidemment, mais c'est vrai qu'on est parfois submergés de documents, mais c'est aussi par la communication, et ça, ça me semble tout à fait essentiel, ça permet de montrer aussi... Pas simplement à la personne concernée, les proches aidants et les parents, mais aussi de montrer à la fois aux managers, aux responsables RH, que le ministère a une préoccupation forte sur ces thématiques, et cette information sur les droits, c'est une sensibilisation qui est faite auprès de ces acteurs clés également. Alors, je ne pourrai malheureusement pas rester à cette belle journée d'étude, mais Jean-Philippe, qui a piloté les deux guides, sera présent à la table ronde, et il ne manquera pas d'illustrer concrètement les travaux pilotés avec les directions bien sûr, cette élaboration de ces guides ne s'est pas faite en chambre, elle a associé l'ensemble des directions. Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une bonne journée d'études à toutes et à tous.

Propos de l'animateur-modérateur, Jean-Claude Dourousseaud

- Merci - Je vous remercie d'avoir ouvert cette journée, d'avoir évoqué ces guides, on y reviendra, et d'avoir insisté sur la volonté du ministère de sensibiliser à la question des aidants.

Maintenant, on va commencer cette journée avec une première intervention, celle de Madame Morgane Hiron

Propos du modérateur Zoom, trésorier général de l'APAH-Finances, Thierry Prévostel

- Merci. Je peux juste dire un mot s'il vous plaît ?

- Je vous coupe la parole, je m'en excuse, j'aimerais simplement, ce n'était pas prévu, mon intervention, mais cette journée, on la doit essentiellement à notre président, que vous avez entendu tout à l'heure, à Sabine Titaud, et à Catherine Le Du qui ont orchestré pratiquement toute cette journée, j'aimerais simplement qu'on les applaudisse avant de débiter les travaux.

Propos de l'animateur-modérateur, Jean-Claude Dourousseaud

- Vous avez bien fait de nous interrompre pour ça, on les applaudit effectivement très fort.

Donc vous êtes déléguée générale du collectif Je t'aide, avec vous, on va poser un cadre à cette journée, votre intervention s'appelle : en chacun de nous sommeille un aidant qui s'ignore. Vous allez nous parler des aidants, quelle est la typologie des aidants, le cap, les chiffres, les enjeux, vous avez 30 minutes d'intervention. On se donne 5 minutes ou 10 minutes pour les questions-réponses ? 10 minutes. Donc à 10h20, je reviens vers vous pour les questions-réponses.

On l'applaudit.